



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Seine-et-Marne
éducation
nationale



Division des Postes et des
Personnels des Écoles

Affaire suivie par :
Sylvain DEMONT

Téléphone
01 64 41 26 30
Fax
01 64 41 27 42

Courriel
sylvain.demont
@ac-creteil.fr

Cité administrative
20 quai Hippolyte Rossignol
77010 Melun cédex

ADDITIF n° 1 – circulaire n° 2013-14-08 – MOUVEMENT 2014

E – Mesures de carte scolaire (Page 8)

- Priorités applicables aux ERSEH :

Priorités applicables uniquement aux personnels nommés à titre définitif dans les fonctions d'ERSEH durant l'année scolaire 2013/2014 dont le collège d'affectation est modifié.

- o **Priorité de niveau 1** assortie d'une bonification de 500 points : secteur d'intervention actuel
- o **Priorité de niveau 2** : autres secteurs d'intervention

- Priorités applicables aux directeurs pédagogiques des établissements spécialisés :

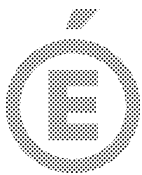
Priorités applicables uniquement aux personnels nommés à titre définitif dans les fonctions de directeurs pédagogiques d'un établissement spécialisé faisant l'objet d'une transformation en une unité d'enseignement à la rentrée scolaire 2014/2015.

- **Priorité de niveau 1** assortie d'une bonification de 800 points sur les postes d'adjoint spécialisé de l'option détenue de l'établissement support de l'affectation actuelle.

Si le directeur pédagogique demande à être installé en qualité de coordonnateur de l'unité d'enseignement au sein de l'établissement où il est nommé à titre définitif dans les fonctions de directeur pédagogique, il sera désigné prioritairement à la stricte condition que le directeur de l'établissement n'effectue pas la coordination.

- **Priorité de niveau 2** : postes d'adjoint spécialisé de l'option détenue libérés dans le département.

Pour ceux titulaires de la liste d'aptitude de direction de deux classes et plus en cours de validité, régime de priorités appliqué sur les postes de direction d'école ayant un groupe de direction équivalent ou inférieur conformément au E-1.



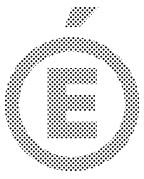
Priorités applicables aux personnels affectés à titre définitif à la circonscription du Val d'Europe-Est (BD – ZIL – TRS – Personnels de RASED (E,G et psychologues scolaires))

Fonctions	Niveau de la priorité	Priorités appliquées sur les vœux de même nature de fonction
Conseiller pédagogique - BD – ZIL – TRS – RASED (E,G et psychologues scolaires)	4	<u>Circonscription de :</u> - La Ferté- sous Jouarre - Meaux-Nord - Meaux-Villenoy - Claye-Souilly - Val d'Europe - Lagny-sur-Marne - Chaumes-en-Brie
Conseiller pédagogique BD – ZIL – TRS – RASED (E,G et psychologues scolaires)	5	Zone 2 Zone 3

Concernant les fonctions de titulaire-remplaçant, les priorités de niveau 4 et 5 sont assorties d'une bonification de 500 points pour les ZIL formulant des vœux de ZIL et les BD formulant des vœux de BD. En revanche, le ZIL formulant des vœux de BD ou le BD formulant des vœux de ZIL bénéficiera uniquement de la priorité.

Quant aux personnels exerçant les fonctions d'ERDC et de maître G prévention :

- l'ERDC formulant des vœux d'ERDC ou de maître G prévention bénéficiera d'une priorité de niveaux 4 (vœu circonscription) et 5 (vœu zone géographique) sur les deux natures de fonctions. La priorité sera assortie d'une bonification 500 points uniquement sur les vœux d'ERDC.
- Le maître G prévention formulant des vœux de maître G prévention bénéficiera d'une priorité de niveaux 4 (vœu circonscription) et 5 (vœu zone géographique) assortie d'une bonification de 500 points. En revanche, il ne bénéficiera pas d'une bonification de 500 points sur le vœu d'ERDC.



3

- Ecoles ayant opté pour l'expérimentation (page 11) :

Ajouter : Ecole élémentaire publique d'application «Jacques DUBUS» de Pontault-Combault (circonscription de Pontault-Combault).

L'inspectrice d'académie,
Directrice académique des services de
l'éducation nationale

Signé

Patricia GALEAZZI